INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SECR.-TRÉS.

N° de résolution ou annotation

LE 7 AOÛT 2017

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARGUERITE

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil municipal tenue à l'édifice municipal ce septième jour d'août de l'an deux mil dix-sept, à dix-neuf heures trente, à laquelle sont présents :

Le maire : Mme Adrienne Gagné
Les conseillers : M. Denis Gamache
Mme Brigitte Brochu — M. Normand Lacasse
M. Hertel Vaillancourt — M. Émile Nadeau

formant quorum du conseil.
Mme Nicole Chabot, secrétaire-trésorière

OUVERTURE DE LA SESSION
Le maire demande un moment de recueillement et procède à l'ouverture de la session.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
L'ordre du jour a été adopté à l'unanimité.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL
Le procès-verbal du 3 juillet 2017 est adopté à l'unanimité. Les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal quelques jours avant la présente session.

APPROBATION DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES DE JUILLET 2017

Secteur d'activités	Budget 2017	Mois courant	Cumulatif	Disponibilité
Administration	283 454 $	14 058 $	169 652 $	113 802 $
Sécurité publique	209 017 $	3 461 $	107 167 $	101 850 $
Transport routier	533 701 $	42 310 $	332 547 $	201 154 $
Hygiène du milieu	241 522 $	12 665 $	96 686 $	144 836 $
Industrie & Commerce	61 758 $	0 $	47 264 $	14 494 $
Loisirs et culture	102 715 $	7 297 $	56 691 $	46 024 $
Frais de financement	74 010 $	17 791 $	32 220 $	41 790 $
Remb. en capital	275 721 $	0 $	57 126 $	218 595 $
Investissements prévus	168 102 $	0 $	51 418 $	116 684 $
Total dépenses	1 950 000 $	97 582 $	950 771 $	999 229 $
Revenus	**1 950 000 $**		**1 813 429 $**	

À noter qu'une liste détaillée des factures approuvées par le conseil est disponible à la réception de la municipalité, et ce, dès le lendemain de la réunion du conseil.
*****Une portion du salaire du coordonnateur doit être refacturée à Ste-Hénédine.***

CORRESPONDANCE

- Réception, en date du 11 juillet dernier, de l'approbation du règlement n° 447-2017 pour le renforcement des étangs.
- Décision préliminaire de la CPTAQ en lien avec notre demande d'élargissement du chemin d'accès menant aux étangs d'épuration, celle-ci devrait être acceptée.
- Le Cercle de Fermières prendra en charge le marché de Noël pour l'édition 2017 et demande le prêt des salles (haut et bas) gratuitement les 2 et 3 décembre, les profits seront versés à une œuvre caritative. ***Acceptée***
- Demande d'un comité pour l'utilisation de la salle du haut le dimanche 24 septembre afin d'y tenir un dîner spaghetti pour une collecte de fonds afin de venir en aide à un couple de la paroisse (Patrick et Pierrette) touché par un incident malheureux. ***Acceptée***

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SECR.-TRÉS.

N° de résolution
ou annotation

- Demande d'utilisation du sentier des puits pour une course afin d'inciter les jeunes à faire de l'activité physique. L'activité organisée par Amélie Groleau et Caroline Cyr aura lieu le samedi 30 septembre et remise au lendemain en cas de pluie. ***Acceptée, une vérification a été faite auprès des assurances.***
- Le Ministère des Transports nous informe que la condition des deux ponts sous notre responsabilité ne recommande aucune intervention particulière.

PERMIS ACCORDÉS

Dépôt du rapport des permis accordés provenant de la MRC de La Nouvelle-Beauce pour le mois de juillet.

Autre : Dans le dossier Ferme Marcel Parent et fils Inc. concernant l'exploitation d'une carrière de pierres dans le rang St-Jean-Baptiste, une rencontre publique avec la CPTAQ est prévue le 31 août.

-Décision du Tribunal administratif dans le dossier de 9200-6659 Québec Inc.; le tribunal maintient la décision rendue le 21 mai 2015 par la CPTAQ c'est-à-dire de refuser l'exploitation d'une carrière.

125-08-2017 EXCLUSION DE LA GESTION DE L'OFFRE DE TOUTE RENÉGOCIATION DE L'ALÉNA

CONSIDÉRANT que le secteur laitier québécois est un moteur économique pour l'ensemble des régions du Québec, en générant quelque 82 000 emplois directs et indirects et 1,3 milliard de dollars en contribution fiscale ;

CONSIDÉRANT que, lors d'une conférence de presse tenue au Wisconsin le 18 avril dernier, le président américain, Donald Trump, a accusé le secteur laitier canadien de faire du tort aux producteurs américains qui vendaient du lait diafiltré au Canada, en prétextant que le Canada avait des pratiques commerciales déloyales avec la nouvelle classe d'ingrédients laitiers qui vient d'être mise en place ;

CONSIDÉRANT que le président Trump avait préalablement indiqué sa volonté de renégocier l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA) ;

CONSIDÉRANT que l'ALÉNA exclut le secteur laitier canadien de toutes concessions de marché supplémentaire que celles prévues par l'Accord sur l'agriculture de l'Organisation mondiale du commerce (OMC)

CONSIDÉRANT que, malgré cette exclusion, depuis l'entrée en vigueur de l'ALÉNA, les importations de produits laitiers des États-Unis au Canada sont passées de 24 000 tonnes, d'une valeur de 50 millions de dollars, à plus de 177 000 tonnes, valant plus d'un demi-milliard de dollars et représentant les trois quarts de l'ensemble des importations canadiennes de produits laitiers ;

CONSIDÉRANT que l'inclusion de la gestion de l'offre dans les négociations de l'ALÉNA ouvrirait la porte à de nouvelles concessions de marché et causerait des pertes de revenus et d'emplois, ce qui serait dommageable pour le secteur laitier, mais aussi pour les collectivités rurales de partout au Québec et au Canada ;

CONSIDÉRANT que tous les pays ont des politiques agricoles et des secteurs sensibles à préserver dans le cadre de leurs relations commerciales ;

CONSIDÉRANT que la gestion de l'offre est un modèle agricole légitime qui permet aux producteurs de tirer un juste revenu du marché, sans subvention, tout en apportant des retombées positives pour l'ensemble de la société, tant au plan social et de la sécurité alimentaire qu'au plan économique ;

CONSIDÉRANT que la gestion de l'offre assure aux consommateurs un panier de produits laitiers de grande qualité à un prix qui se compare avantageusement à celui payé ailleurs dans le monde ;

CONSIDÉRANT que, tant le gouvernement du Québec que celui du Canada ont, à de multiples occasions, au cours des dernières années, réitéré leur appui à la gestion de l'offre ;

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SECR.-TRÉS.

N° de résolution
ou annotation

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par Hertel Vaillancourt et résolu à l'unanimité, que le conseil municipal de Sainte-Marguerite demande au gouvernement du Canada d'exclure la gestion de l'offre de toute renégociation de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA) afin de s'assurer de préserver intégralement la gestion de l'offre.

126-08-2017 **PROTECTION DES SOURCES D'EAU DU LOT N° 4 450 882**

ATTENDU QUE des travaux de réfection sont prévus dans le rang St-Elzéar et que selon les normes prescrites, la largeur des rangs s'établit maintenant à 18 mètres afin de les rendre conformes ;

ATTENDU QUE les propriétaires, dont Mme Susan K. Brochu, ont accepté de céder des superficies vis-à-vis leur façade de terrain ;

ATTENDU QUE la municipalité accepte de conserver et protéger les sources d'eau de Madame Susan K. Brochu situées sur le lot 4 450 882 (photos et plan en annexe) ;

ATTENDU QUE lors des travaux futurs pour poursuivre la réfection de ce rang, la situation de ces sources sera prise en considération sur le tracé de la route ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Denis Gamache et résolu unanimement que le conseil municipal promet de respecter les énoncés ci-haut et de faire suivre cette résolution dans la poursuite des travaux de réfection du rang St-Elzéar.

127-08-2017 **MANDAT AU NOTAIRE POUR LES CESSIONS DE TERRAINS-RANG ST-ELZÉAR**

ATTENDU QUE des promesses de cession ont été signées par les propriétaires du rang St-Elzéar ;

ATTENDU QUE nous devons faire préparer les contrats notariés servant à régulariser les parcelles de terrains acquises nécessaires à l'élargissement du rang ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Émile Nadeau et résolu unanimement que le notaire Hugo Beauchesne du bureau de notaire Roger Plante & ass. soit mandaté pour préparer les contrats notariés. Que le maire ainsi que la directrice générale soient autorisées à signer tout document pour et au nom de la municipalité concernant ce dossier.

128-08-2017 **RENFORCEMENT DU RÉDUCTEUR DE PRESSION DE LA RUE ROBERT**

Il est proposé par Brigitte Brochu et résolu unanimement que la proposition de WSP Inc. pour le renforcement du réducteur de pression de la rue Robert soit acceptée au coût de 6 750$ avant taxes. Ces travaux consistent à planifier le grossissement du réducteur de pression de la rue Robert ainsi que la mise à jour du balancement hydraulique et seront inclus dans le projet de renforcement des étangs.

129-08-2017 **MESURE D'ACCUMULATION ET ANALYSES DE BOUES**

Il est proposé par Normand Lacasse et résolu unanimement que l'entreprise Écho-tech H^20 Inc. soit mandatée au coût de 2 475$ avant taxes pour effectuer les mesures d'accumulation des boues et fournir les résultats d'analyses s'y rattachant.

130-08-2017 **TRAVAUX ENVIRONNEMENTAUX – STATION D'ÉPURATION**

Il est proposé par Émile Nadeau et résolu unanimement que la proposition de WSP Inc. au coût de 2 400$ soit acceptée pour la réalisation des travaux environnementaux afin de compléter les éléments suivants :

- Modification et renforcement de la berge du cours d'eau ;
- Déplacement de la conduite d'effluent ;
- Caractérisation écologique du terrain.

Ces travaux font partie des ouvrages de transformation de la station d'épuration.

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — No 103

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SECR.-TRÉS.

N° de résolution
ou annotation

131-08-2017 **RÉVISION BUDGÉTAIRE – OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION**

Il est proposé par Brigitte Brochu et résolu unanimement que le conseil accepte la révision du budget 2017 de la Société d'habitation du Québec reçue les 1er et 7 août dernier, qui porte la part municipale de 1 485$ à 2 321$. Cet ajustement est justifié par la rénovation de deux logements, la rétro salariale 2015 ainsi que pour les heures de formation.

DIVERS

- Un autre emplacement est à prévoir pour le stockage des matériaux d'excavation des travaux des routes 216-275 ;
- Suite aux travaux des routes 275-216, il sera important de prévoir, pour 2018, la réalisation du bassin de rétention dans le secteur du terrain des puits ;
- Compte tenu des travaux en cours en zone urbaine, le détour de la circulation vers le rang St-François en augmente la densité. Il nous est demandé une signalisation indiquant la présence de véhicules agricoles afin d'éviter des accidents, car la circulation est très rapide.

Période de questions
La maire répond aux questions de l'assemblée

Je, soussignée, **Nicole Chabot**, secrétaire-trésorière, certifie et déclare que l'argent pour les dépenses autorisées et acceptées, lors de cette séance, est disponible.

132-08-2017 **CLÔTURE DE LA SESSION**

Sur la proposition de Brigitte Brochu, il est résolu à l'unanimité que la session soit levée à 20h15.

Adrienne Gagné, Maire

Nicole Chabot, directrice générale
et secrétaire-trésorière